



Foyers de groupe et placements spécialisés – ministère du Développement social

Rapport de la vérificatrice générale - Volume II, Chapitre 3 - Décembre 2019

Pourquoi cela est-il important?

- Les enfants pris en charge par la province en vertu de la *Loi sur les services à la famille* comptent parmi les plus vulnérables de la province
- Des soins inadéquats pour ces enfants peuvent avoir des conséquences désastreuses, contribuant aux tentatives de suicide, aux dépendances, aux problèmes de santé mentale à long terme et l'itinérance

Conclusions générales

- Le Ministère ne gère pas efficacement le placement et les soins des enfants sous leur garde dans les foyers de groupe et les placements spécialisés
- Il existe des normes ministérielles, mais il faut remédier aux faiblesses pour améliorer la qualité des soins aux enfants
- Le Ministère ne planifie pas efficacement pour s'assurer qu'il existe une capacité de foyer de groupe adéquate dans la province

Nos constatations

La mauvaise planification des placements d'enfants pris en charge crée un risque pour les enfants

- Options de placement limitées lorsque les enfants sont pris en charge – disponibilité décroissante de familles d'accueil et options de placement d'urgence limitées
- Utilisation accrue des foyers de groupe et augmentation du nombre de jeunes enfants dans les foyers de groupe
- Hausse des comportements complexes des enfants pris en charge
- 9 des 15 placements spécialisés sans contrat de service avec conditions et attentes quant au rendement
- Aucune prévision ou planification des ressources uniforme par le Ministère pour les enfants pris en charge

Les faiblesses de la qualité des soins augmentent le risque de piètres résultats

- La planification de cas doit être améliorée
- Établissement limité de résultats de développement pour les enfants
- Les plans de soins des enfants ne répondent pas aux normes
- Roulement de personnel dans les foyers de groupe et travailleurs sociaux
- La formation des employés des foyers de groupe et des travailleurs sociaux doit être améliorée
- Faiblesses du système d'information du Ministère limitent l'efficacité et l'efficacé des travailleurs sociaux

Normes du Ministère inefficaces

- Pas de normes pour les enfants pris en charge temporairement
- Pas de normes régissant les placements spécialisés
- Les normes ont des indicateurs de rendement faibles

Surveillance et production de rapport déficients

- La surveillance annuelle des prestataires de services sous contrat par le Ministère doit être améliorée
- Pas de procédures de surveillance standard pour les placements spécialisés
- Utilisation inefficace des compétences des travailleurs sociaux